



**RAPPORT D'ACTIVITES**  
**2016-2017**

## Sommaire

Sommaire .....	2
1. Présentation de l'association.....	3
a. Historique .....	3
b. Objectifs de l'association .....	3
c. Adhérent.e.s .....	4
d. Membres du bureau.....	4
2. Réalisations de l'association.....	5
a. Guide d'information sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche.....	5
b. Vade-mecum à l'usage des établissements .....	5
c. Campagne d'affichage .....	5
d. Accompagnement ou orientation de personnes s'estimant victimes ou témoins de harcèlement sexuel .....	6
e. Interventions extérieures .....	6
f. Animation ou organisation de sessions de formation.....	6
g. Réponses aux sollicitations des médias .....	7
h. Action de plaidoyer auprès des décideurs politiques.....	7
i. Campagnes de mobilisation .....	8
j. Réunions du bureau du CLASCHEs .....	8
3. Rapport financier 2016.....	9
4. Perspectives de développement .....	11

## **1. Présentation de l'association**

Créé en tant que collectif en 2002, puis devenu une association en 2003, le CLASCHEs (Collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur) a pour fonction d'informer et de prévenir le harcèlement sexuel dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### **a. Historique**

Le harcèlement sexuel, à l'instar des autres violences sexuelles, est un sujet tabou en France. S'il est interdit par le Code pénal depuis 1992 et que la loi de 2012 renforce l'arsenal juridique, les changements institutionnels demeurent prudents, tant le fantasme et la hantise de la « guerre des sexes » à l'américaine est fort, bien qu'infondé et erroné.

Ce tabou et ces réticences sont également vrais dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le CLASCHEs est né de ce constat, renforcé par un contexte où les dispositifs de prévention et de sanction internes aux établissements se révélaient totalement inopérants pour faire cesser les situations de harcèlement sexuel subies par les étudiant.e.s, BIATSS ou enseignant.e.s.

Des étudiantes en sciences sociales de différentes institutions parisiennes, ayant recueilli des témoignages, ont donc décidé de créer un collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur, en janvier 2002. Un site est créé, une pétition est lancée, qui remporte un grand succès, et une campagne de presse assez importante permettent de lancer le CLASCHEs.

Le collectif devient une association loi 1901 en février 2003, et dispose de statuts et d'une charte inter-CLASCHEs. Il est ouvert aux étudiant.e.s, BIATSS et enseignant.e.s et agit à l'échelle nationale.

### **b. Objectifs de l'association**

L'objectif premier du CLASCHEs est de lever le tabou sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur afin que les victimes ne soient plus isolées et que les responsables n'agissent plus dans l'impunité.

Le CLASCHEs demande l'ouverture d'un débat sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche et les pratiques trop répandues d'abus d'autorité en matière sexuelle. Il mène ainsi différentes actions de sensibilisation et de formation dans de nombreux établissements.

Il agit enfin pour que les établissements assurent une prévention et une protection des victimes et pour que soient proposés des recours efficaces pour les victimes, notamment par une réforme des procédures disciplinaires. Il interpelle et alerte ainsi régulièrement les responsables des politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Si le CLASCHEs a pour rôle d'orienter les victimes dans les démarches qu'elles entreprennent, il ne peut pas fournir une aide psychologique ni un accompagnement juridique aux victimes.

**c. Adhérent.e.s**

Pour l'année 2016-2017, l'association a reçu 10 adhésions et 6 soutiens.

**d. Membres du bureau**

Le bureau du CLASCHEs est renouvelé une fois par an, lors de l'Assemblée générale. Les 12 membres pour l'année 2015-2016 ont été élu.e.s lors de l'AG du 15 mars 2016.

## 2. Réalisations de l'association

### a. Guide d'information sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche

Pour lever le silence sur le harcèlement sexuel dans l'ESR, il faut précisément commencer par informer. C'est pourquoi le CLASCHEs a lancé le 5 février 2014 la première édition électronique de « Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche. Guide pratique pour s'informer et se défendre ». En libre accès sur le site de CLASCHEs, il a été largement diffusé tant aux associations féministes qu'aux syndicats étudiants mais également aux chargé.e.s de mission égalité au sein des universités ainsi qu'aux différentes institutions. A ce jour, 8.000 exemplaires papiers ont été imprimés et plus de 7.500 ont été distribués.

En 2016-2017, l'association a activement travaillé à la diffusion de la version papier du guide auprès des étudiant.e.s et personnels de l'ESR.

Lien vers le guide : <http://www.clasches.fr/contenu/publication-guide-information-sur-le-harcelement-sexuel-dans-esr>

### b. Vade-mecum à l'usage des établissements

Lancé le 25 novembre 2015, le Vade-mecum à l'usage des établissements sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche est le fruit d'un an de travail entre l'ANEF (Association nationale des études féministes), le CLASCHEs et la CPED (Conférence permanente des chargées de mission égalité). Une version actualisée a été préparée durant l'année 2016 et sera diffusée à l'occasion du 8 mars 2017. La nouvelle version sera consultable en libre accès sur le site de chacune des associations.

L'objectif du Vade-mecum est d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans la mise en place d'actions contre le harcèlement sexuel. Il vient ainsi en complément du guide du CLASCHEs. Il décrit notamment des exemples de prise en charge institutionnelle des situations de harcèlement sexuel, pour aider les établissements à mettre en place leur propre politique, en fonction du contexte qui est le leur.

Il est conçu pour répondre aux questions de différents acteurs institutionnels directement ou indirectement concernés par la prise en charge de la question (services RH, services juridiques, directions, services de santé, chargé.e.s de mission égalité, services communication, etc.).

Lien vers le vade-mecum : <http://www.clasches.fr/contenu/publication-vade-mecum>

### c. Campagne d'affichage

Pour briser le silence et sensibiliser et informer les personnels et étudiant.e.s sur les réalités du harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche et les recours possibles, le CLASCHEs a lancé une campagne d'affichage nationale à l'occasion du 8 mars 2016. Cette

campagne se décline en cinq affiches sous format numérique et papier, reproduite sous format autocollants.

Lien vers les affiches : <https://clasches.fr/contenu/lancement-d%E2%80%99une-campagne-d%E2%80%99affichage-contre-le-harce%CC%80lement-sexuel-dans-l%E2%80%99enseignement>

### d. Accompagnement ou orientation de personnes s'estimant victimes ou témoins de harcèlement sexuel

Au cours de l'année 2016-2017, le CLASCHEs a été contacté directement par plusieurs personnes victimes ou témoins de faits dont elles considéraient qu'ils constituaient du harcèlement sexuel, dans des établissements privés et publics. Les personnes nous ont sollicitées pour des cas relevant de villes différentes.

Nous leur avons fourni des informations pour se protéger et, pour celles qui le souhaitaient, pour dénoncer leur agresseur. Nous les avons également orientées vers des structures, variables selon les situations, aptes à les accompagner dans leurs démarches.

### e. Interventions extérieures

En 2016-2017, le CLASCHEs a été sollicité pour intervenir dans différentes journées d'études, tables rondes d'information et de sensibilisation :

Date	Lieux	Structure organisatrice
12 avril 2016	Paris	Département de science politique, Université Paris 8.
15 avril 2016	Genève	Université de Genève, Journée d'études « Autour du harcèlement sexuel à l'université »
7 avril 2016	Rennes	Université de Rennes « Semaine des féminismes »
24 mars 2016	Tours	Université de Tours, « Le harcèlement dans tous ses états »
14 avril 2016	Paris	Intervention suite à la projection du film The Hitting Ground, Festival International du Film des Droits de l'Homme de Paris, Paris Sorbonne
6 Juin 2016	Lyon	Module intensif – programme européen PASSAGE
10 mars 2016	Toulouse	Journée d'études « Penser et agir contre le harcèlement à l'université »
19 septembre 2016	Paris	Journée de lutte contre les discriminations organisée par le département de science politique et du master genre de l'Université Paris 8 à destination de leurs étudiant.e.s.
5 septembre 2016	Paris	ENS-Cachan

### f. Animation ou organisation de sessions de formation

## RAPPORT D'ACTIVITES CLASCHEs – 2016-2017

En 2016-2017, le CLASCHEs a également été sollicité pour réaliser des formations et a organisé une journée nationale de formation.

Date	Lieu	Structure	Objet de la formation	Nombre de participant.e.s
5 février 2016	Université de Dijon	Université de Dijon	Formation de personnels	25
10 mars 2016	Université de Caen	SUD	Formation d'adhérent.es	30
20 mai 2016	Université de Bourgogne	Université de Bourgogne	Formation de doctorant.e.s	25
23 juin 2016	Stage, Savoie	SUD	Formation d'étudiant.e.s	45
2 février 2017	Paris 8	CGT	Formation d'adhérentes	10

### g. Réponses aux sollicitations des médias

Si les questions de harcèlement sexuel dans l'ESR font peu l'objet de l'actualité médiatique, le CLASCHEs est mobilisé en tant que rare acteur prenant en charge cette question.

Date	Type de médias	Titre du média	Référence de l'interview
Mars 2016	Web	<i>Studyrama</i>	<a href="http://www.studyrama.com/vie-etudiante/se-defendre-vos-droits/discrimination-a-l-universite/ne-pas-quantifier-le-harcèlement-sexuel-contribue-a-l-102033">http://www.studyrama.com/vie-etudiante/se-defendre-vos-droits/discrimination-a-l-universite/ne-pas-quantifier-le-harcèlement-sexuel-contribue-a-l-102033</a>
12 mai 2016	Web TV	<i>Médiapart</i>	<a href="https://www.mediapart.fr/journal/france/120516/en-direct-de-mediapart-comment-lutter-contre-le-harcèlement-sexuel?onglet=full">https://www.mediapart.fr/journal/france/120516/en-direct-de-mediapart-comment-lutter-contre-le-harcèlement-sexuel?onglet=full</a>
30 janvier 2017	Presse	<i>Causette</i>	<a href="https://www.causette.fr/le-mag/lire-article/article-1722/fais-ta-thei-se-et-tais-toi.html">https://www.causette.fr/le-mag/lire-article/article-1722/fais-ta-thei-se-et-tais-toi.html</a>

### h. Action de plaidoyer auprès des décideurs politiques

Régulièrement, le CLASCHEs affirme avec force la nécessité et l'urgence d'une réforme en profondeur des procédures disciplinaires : intégrer pleinement la victime à la procédure (droit de saisine, droit d'information sur la procédure, droit de faire appel...), assurer une composition statutaire paritaire des sections disciplinaires, faire instruire et juger par des membres extérieurs à l'établissement, séparer instruction et jugement, etc. Devant le faible écho de ces démarches, le CLASCHEs a concentré ses efforts sur d'autres actions.

Date	Organisme	Statut	Les différents points discutés
1 <sup>er</sup> juin 2016	Audition à l'Assemblée Nationale	RDV CLASCHEs	Point sur le harcèlement sexuel dans le cadre des travaux de la mission d'information sur l'évaluation de la loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel.
12 juillet 2016	Ministère de l'ENESR	RDV CLASCHEs	Echanges sur une situation préoccupante à Rennes 2, et plus largement sur les sanctions à appliquer.

### i. Campagnes de mobilisation

Le CLASCHEs a initié et organisé deux mobilisations collectives pour dénoncer des situations inacceptables.

### j. Réunions du bureau du CLASCHEs

Pour assurer le bon fonctionnement de l'association, le bureau se réunit mensuellement pour :

- Assurer le suivi des projets en cours ;
- Travailler à développer de nouveaux projets ;
- Organiser la recherche de financements ;
- Assurer le suivi des tâches administratives (site, boîte mail, mise à jour de textes juridiques, etc.) ;
- Préparer des communications collectives dans le cadre d'interventions extérieures, de formations et de campagne de presse ;
- Développer les relations avec les associations partenaires (particulièrement EFiGiES, l'ANEF, la CPED, l'AVFT et le Centre Hubertine Auclert (CHA)).



### 3. Rapport financier 2016

Du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 (12 mois)

**Solde au 1er janvier 2016**                      **8677,26**  
**SOLDE 1er janvier 2017**                      **8842,58**

<b>DEPENSES</b>	
<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>187,40</b>
Hébergement Site / Gandi	14,40
Adhésion Centre Hubertine Auclert	30,00
Frais Bancaires	119,00
Abonnement téléphonique	24,00
<b>PROJETS</b>	<b>5 689,25</b>
<b>FORMATIONS</b>	<b>1 381,80</b>
Formation du 2 octobre 2015 au CHA (remboursement repas)	58,60
Formation Dijon février (frais de restauration + transport remboursé par univesité)	245,60
Formation Rennes avril	85,00
JE Toulouse mars	24,10
Formation Dijon mai	265,00
Remboursement transport, réunions Clasches à Paris	382,50
Formation Chambéry juin	321,00
<b>AFFICHES ET GUIDES</b>	<b>4 307,45</b>
Graphisme affiches	2 200,00
Réimpression autocollant	442,80
Impression des affiches	1 076,40
Frais d'envoi	588,25
<b>DIVERS</b>	<b>228,00</b>

**RAPPORT D'ACTIVITES CLASCHEs – 2016-2017**

A/R Grenoble Audition victimes	78,00
Divers (chèque 52, février 2016)	150,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>6 104,65</b>

<b>RECETTES</b>	
<b>ADHESIONS ET SOUTIENS</b>	
2016	145
<b>SUBVENTIONS</b>	
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	5000
<b>FORMATIONS (prestations facturées + défraiement)</b>	
Université de Bourgogne 6 février 2016	736
Université Toulouse le Mirail	250
<b>DIVERS</b>	
Valta Gora (juillet 2016)	33,97
Produit exceptionnel (février 2016)	105
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>6269,97</b>

## 4. Perspectives de développement

Pour l'année 2017, le CLASCHEs entend poursuivre ses activités et développer de nouveaux projets.

Le site internet du Clashes va être renouvelé. La campagne nationale d'affichage, lancée le 8 mars 2016, va se poursuivre.

Nous souhaitons également commencer à répertorier systématiquement toutes les décisions du CNESER disciplinaire sur les cas de harcèlement sexuel à l'université afin d'avoir une visibilité (toute relative) sur les cas effectivement traités administrativement (sachant que seuls les cas dans lesquels le mis en cause fait appel arrivent au CNESER).